

Indemnités journalières : on prélève les plus démunis !

Fiscalisation des indemnités d'accident du travail : une autre posologie du gouvernement pour soi-disant lutter contre la maladie imaginaire du « déficit » de la sécu !

Il est important de rappeler que les victimes ont souvent un antécédent favorable aux accidents du travail étant soumis très régulièrement à des conditions de travail déplorables;

Il faut savoir que :

- la dégradation des conditions de travail coûte 4 % du produit intérieur brut, soit 80 milliards d'euros ;
- les sous déclarations d'accident du travail coûtent 1 milliard d'euros à l'assurance maladie plutôt qu'aux employeurs ;

- les indemnisations d'accident du travail ne sont que partielles au regard des préjudices subit par le salariés (60 % du salaire brut) et que cette « exonération » est à considérer comme une maigre compensation fiscale.
- Le parlement vient de décider d'imposer les indemnités journalières d'accident du travail/maladie professionnelle.

FO s'oppose vigoureusement à cette mesure qui aggravera les inégalités de traitement entre les citoyens.